



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des Ecuries d'Avesnelles sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 26 septembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 64

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Sylvie CABOOR a donné procuration à Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaupaire sur Sambre : Pierrick FORET a donné procuration à Monique PETITJEAN, conseillère suppléante

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Doulers : Freddy THERY a donné procuration à Patrick DEHEN

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD, Claire DEGROOTE a donné procuration à Alain RICHARD

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Bruno MOYEN

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX

Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET a donné procuration à Thierry THIROUX
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT, Sabine BUFI a donné procuration à Jean-Pierre DESSAINT, Daniel DEUDON a donné procuration à Christine BASQUIN, Anne-Marie LENTIER
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Nicolas DOSEN
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune de Choisies : Bernard PAQUET
Commune de Damousies : Claudine DENOYELLE
Commune de Sains du Nord : Natacha VANELSLANDE
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

Objet de la délibération : Signature d'une convention de groupement de commandes ayant pour objet des prestations d'animation du programme d'intérêt général contre la précarité énergétique « habiter mieux »

Numéro de la délibération : DC_2023_077

Pièces jointes : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public (7 pages)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 64

- - - - -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les statuts de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois relatif à l'habitat, et plus particulièrement la résorption de la vacance par la mise en place d'actions d'intérêt communautaire à savoir :

- la mise en place, l'animation et le soutien d'opérations programmées d'amélioration et de réhabilitation de logements privés ;
- la lutte contre la précarité énergétique ;
- la lutte contre la location de logements insalubres, indignes ou indécents.

Dans le cadre de sa compétence Habitat, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois bénéficie depuis 2019 d'un Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux », aux côtés des Communautés de Communes du Pays de Mormal et du Sud Avesnois, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat. Arrivant à échéance le 23 novembre 2023, ce PIG peut faire l'objet d'une prorogation d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Considérant que les programmes Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) et Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) ont été prolongés d'un an du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Mormal a proposé de constituer un groupement de commandes pour des prestations d'animation du plan d'intérêt général contre la précarité énergétique « habiter mieux » avec les Communautés de Communes du Cœur de l'Avesnois et du Sud Avesnois,

Considérant que ce groupement a notamment pour objectifs de permettre aux membres d'atteindre le seuil de 100 000 habitants nécessaires pour bénéficier de certains dispositifs, de bénéficier d'une animation harmonisée pour le PIG « habiter mieux » de l'avesnois et enfin obtenir une tarification intéressante, au regard des économies d'échelle en découlant,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Mormal serait le coordonnateur du groupement,

Considérant que la commission d'appel d'offres instituée dans le cadre de ce groupement est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres,

Qu'ainsi, il convient de désigner un représentant (un membre titulaire et un membre suppléant) au sein de la commission d'appel d'offres instituée dans le cadre de ce groupement de commandes.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention du groupement de commande ci-annexé,

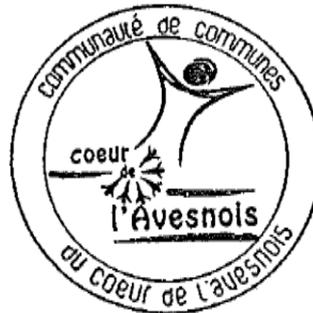
Vu l'avis favorable du bureau en date du 20 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer** au groupement de commandes ayant pour objet des prestations d'animation du Programme d'Intérêt Général contrat la précarité énergétique « habiter mieux » dont la coordination est menée par la communauté de communes du Pays de Mormal ;
- **De désigner** deux représentants de la 3CA : Monsieur DOSEN, membre titulaire ; et Madame BASQUIN, membre suppléant, en tant que membre de la CAO instituée dans le cadre de ce groupement de commandes ;
- **D'autoriser** le Président à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tout document afférent.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,
Nicolas DOSEN



Publié sur le site Internet le 06/10/2023

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu le 03/10/2023

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20231002-DC_2023_077-DE